

PARTICULIERS |

# TARIFS

au 1<sup>er</sup> mars 2013

---

CONDITIONS APPLIQUÉES  
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES





Voici les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires. Bien entendu, pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller dans l'une de nos 2 300 agences en France.

La brochure est également disponible sur notre site Internet : **[particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)**

Les tarifs figurant dans la présente brochure incluent les éventuelles taxes sauf indication contraire.

Ils annulent et remplacent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 les précédentes conditions.

# SOMMAIRE

1		EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	6
2		OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	7
		2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	7
		2.2. RELEVÉS DE COMPTE	7
		2.3. TENUE DE COMPTE	8
		2.4. SERVICES EN AGENCE	9
3		BANQUE À DISTANCE	10
4		VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	11
		4.1. CARTES	11
		4.2. VIREMENTS	14
		4.3. PRÉLÈVEMENTS - TIP - TÉLÉRÈGLEMENTS	15
		4.4. CHÈQUES	15
5		OFFRES GROUPEES DE SERVICES	16
		5.1. OFFRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	16
		5.2. GPA (GAMME DES MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS AU CHÈQUE)	19
6		IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	20
		6.1. COMMISSION D'INTERVENTION	20
		6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	20
		6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT	20


7   OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	22
8   DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	24
8.1. FACILITÉS DE CAISSE ET DÉCOUVERTS	24
8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION	25
8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS	26
8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	27
9   ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	29
9.1. ÉPARGNE BANCAIRE	29
9.2. PLACEMENTS FINANCIERS	31
10   ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	36
11   SUCCESSIONS	38
12   RÉSOUDRE UN LITIGE	39
CHARTRE DE MÉDIATION	40
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	41
L'UNION EUROPÉENNE	42
GLOSSAIRES	43



# 1. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

	Prix en euros
<b>LISTE DES SERVICES</b>	
■ Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet	<b>gratuit</b> Hors coût du fournisseur d'accès Internet
■ Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Messalia)	<b>4,00 euros par mois</b> Soit pour information 48,00 euros par an
■ Carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa ou MasterCard)	<b>41,00 euros par an</b>
■ Carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa ou MasterCard)	<b>46,00 euros par an</b>
■ Carte de paiement à autorisation systématique (Carte V Pay)	<b>33,00 euros par an</b>
■ Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone Euro avec une carte de paiement internationale (Carte Visa ou MasterCard)	<b>1,00 euro par retrait</b> à partir du 4 <sup>e</sup> retrait par mois
■ Virement SEPA occasionnel externe dans la zone Euro (Virement Européen)	
– En Agence :	<b>3,40 euros par virement</b> avec RIB ou BIC/IBAN correct
– Par l'Internet :	<b>gratuit</b>
■ Frais de prélèvement	
– Mise en place d'une autorisation de prélèvement :	<b>gratuit</b>
– Par prélèvement :	<b>gratuit</b>
■ Commission d'intervention	<b>8,75 euros par opération</b> dans les limites de 26,25 euros par jour et 157,50 euros par mois
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	<b>29,50 euros par an</b>

## 2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

	Euros
<b>2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE</b>	
■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte, en agence ou par Internet	gratuit
■ Service Bienvenue Prise en charge des formalités de changement de banque	gratuit
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	gratuit
■ Désolidarisation de compte joint	gratuit
■ Clôture de compte	gratuit
■ Liste des opérations automatiques et récurrentes (sur demande du client lors de la clôture du compte)	gratuit
■ Service Bancaire de Base (SBB) Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 du Code Monétaire et Financier.	gratuit
<b>2.2. RELEVÉS DE COMPTE</b>	
■ Relevé de compte (papier ou en ligne)	
– mensuel	gratuit
– par quinzaine	par an 15,00
– hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois)	par envoi 1,00
– relevé en braille	gratuit
■ Relevé de compte mensuel classé par type d'opérations (papier ou en ligne)	par an 15,00
 Frais de relevé de compte classé par type d'opérations inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ	
■ Récapitulatif annuel de frais	gratuit

		Euros
<b>■ SYNOPSIS</b> Service d'information sur les avoirs et crédits Société Générale		
<b>■ SYNOPSIS 1 :</b> – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel)	par an	13,50
<b>■ SYNOPSIS 2 :</b> – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel) + détail portefeuille titres (trimestriel)	par an	44,20
<b>■ SYNOPSIS 3 :</b> – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel) + détail portefeuille titres (mensuel)	par an	57,20
<b>■ Option SYNOPSIS ISF TITRES :</b> – en supplément de la formule choisie	par an	57,20
 Un relevé Synopsis annuel est inclus dans l'offre Services Haute Fidélité. Les détenteurs des Services Haute Fidélité bénéficient d'un tarif préférentiel sur Synopsis 1, 2, 3 et sur l'option ISF Titres.		
<b>2.3. TENUE DE COMPTE</b>		
<b>■ Tenue de compte</b>		gratuit
<b>■ Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN</b>		gratuit
 Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) vous est attribué de manière définitive à la Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements.		
<b>■ Enregistrement d'un changement d'adresse</b>		gratuit
<b>■ Tenue de compte sans mouvement depuis plus de 12 mois</b>	par an	50,00
<b>■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte</b>	par mois	6,50



	Euros
<b>2.4. SERVICES EN AGENCE</b>	
■ Bordereaux de remise de chèques	gratuit
■ Retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte	
– avec chéquier	gratuit
– sans chéquier	gratuit
■ Retrait d'espèces avec ou sans chéquier dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte	3,50
■ Recherche de documents	
– relevé de compte par périodicité mensuelle	10,00
– document de moins d'un an (l'unité)	10,00
– document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité)	25,00
– supplément par photocopie	0,50
■ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les distributeurs Société Générale	gratuit
■ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates	par trimestre 4,50
<b>Coffres-forts</b>	
■ Location d'un compartiment de coffre-fort	
– Volume jusqu'à 30 dm <sup>3</sup> avec valeur du contenu limitée à 30 500 €	par an 95,00
– Autres volumes et/ou garanties :	nous consulter

### 3. BANQUE À DISTANCE

		Euros
<p>■ <b>3933, votre banque par téléphone</b></p> <p>Appel surtaxé : tarification selon opérateur, par exemple, 0,34 € TTC/min. depuis une ligne fixe Orange en France Métropolitaine (tarif en vigueur au 01/01/2013).</p> <p>Depuis l'étranger, en composant le (+33) 1 76 77 39 33 : tarification selon l'opérateur.</p>		gratuit
<p>■ <b>Internet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– consultation et gestion des comptes.</li> <li>– messagerie client : communiquer avec votre conseiller en toute sécurité.</li> </ul> <p>Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.</p>		gratuit gratuit
<p>■ <b>Services mobiles : Internet mobile et application mobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– consultation et gestion des comptes.</li> </ul> <p>Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.</p>		gratuit
<p>■ <b>Messalia : votre service d'alertes par SMS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– pour les adhérents JAZZ avant le 17/01/2011 et les détenteurs de Générïs</li> <li>– pour les adhérents JAZZ - 25 ans (contrats souscrits entre le 30/06/2003 et le 17/01/2011).</li> </ul> <p>Dans le cas où le SMS est envoyé sur 2 numéros de téléphone mobile différents, la cotisation est doublée.</p>	<p><b>par mois</b></p> <p><b>par mois</b></p> <p><b>par mois</b></p>	<p><b>4,00</b></p> <p><b>3,15</b></p> <p><b>0,95</b></p>

## 4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Euros

### 4.1. CARTES

#### Cartes de paiement (cotisation annuelle)

La cotisation est prélevée à l'adhésion puis dans le courant du mois de la date anniversaire de la souscription.

■ Carte Visa Infinite		325,00
■ Carte Visa Premier ou Gold MasterCard		134,00
■ Carte Visa ou MasterCard		
– débit immédiat		41,00
– débit différé		46,00
– réduction pour les moins de 25 ans		-50 %
■ Carte V Pay		
– débit immédiat		33,00
– réduction pour les moins de 25 ans		-50 %



Pour les cartes mentionnées ci-dessus, tarif préférentiel pour la 2<sup>e</sup> carte de paiement et les suivantes réservées aux adhérents JAZZ (sauf cartes Visa Infinite).




#### Options des cartes de paiement (hors coût des cartes)

■ Option e-Carte Bleue	par an	9,00
– pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite		gratuit
■ Option carte Collection (cotisation annuelle)		
– Collection caritative		12,00
– Collections découverte, nature, zodiaque...		12,00
– Modèles avec services supplémentaires (Collections So Music, pour elles, XV de France, chien et chat, Fédération Française de Golf)		24,00
– Réduction collections So Music pour les moins de 30 ans (exceptés les modèles Rolling Stones)		-50 %
■ Option Crédit <sup>(1)</sup> (option associée à un crédit renouvelable, hors coût crédit associé)		gratuit
■ Choix du code secret	par demande	9,00
– Pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite ou Alterna		gratuit
■ Choix du code secret inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ.		

#### Porte-monnaie électronique





■ Carte Monéo Bleu	 par an	10,50
--------------------	--	-------

(1) hors cartes V Pay, cartes American Express et cartes dotées de la fonctionnalité sans contact.

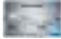


		Euros
<b>Carte de crédit</b> (cotisation annuelle, hors coût du crédit associé)		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Carte Visa Alterna</b> </li> <li>(Carte associée à un crédit renouvelable)</li> <li>– En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes</li> <li>– Réduction pour les adhérents JAZZ</li> </ul>	<p><b>18,00</b></p> <p><b>-50 %</b></p> <p><b>-50 %</b></p>	
<b>Cartes de retrait (cotisation annuelle)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Carte Service Éclair Cirrus</b> </li> </ul>	<b>29,00</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Carte Génération by Société Générale (jusqu'à 18 ans)</b></li> <li>– Réduction pour les "opérations diverses" (cf. p. 13)</li> </ul>	<b>gratuit</b> <b>-50 %</b>	
<b>Cartes – Retraits et paiements</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Retraits d'espèces en zone Euro (cf. p. 42)</b></li> <li>– aux guichets d'une autre banque, par retrait</li> <li>– aux distributeurs de billets Société Générale et Crédit du Nord</li> <li>– aux distributeurs de billets d'une autre banque au-delà des forfaits ci-dessous, par retrait</li> </ul>	<p><b>3,00</b></p> <p><b>gratuit</b></p> <p><b>1,00</b></p>	
<b>Forfait mensuel de retraits gratuits</b>	<b>Carte détenue dans JAZZ</b>	<b>Carte détenue hors JAZZ</b>
Carte Visa Infinite - Visa Premier - Gold MasterCard	illimité	illimité
Carte Visa - MasterCard	8	3
Carte Visa Alterna	sans objet	3
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Retraits d'espèces hors zone Euro<sup>(1)</sup>, par retrait</b></li> <li>+ une commission sur le montant retiré</li> <li>– pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite</li> <li>– pour les autres cartes</li> </ul>	<p><b>3,00</b></p> <p><b>2,00 %</b></p> <p><b>2,70 %</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Paiements en zone Euro (cf. p. 42)</b></li> </ul>	<b>gratuit</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Paiements hors zone Euro<sup>(1)</sup>, par paiement</b></li> <li>+ une commission sur le montant payé</li> <li>– pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite</li> <li>– pour les autres cartes</li> </ul>	<p><b>1,00</b></p> <p><b>2,00 %</b></p> <p><b>2,70 %</b></p>	
 <b>Forfait d'exonération de commissions<sup>(2)</sup> Société Générale de retraits et paiements hors zone Euro pour les adhérents JAZZ ayant souscrit à l'Option Internationale.</b>		

(1) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou MasterCard, aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.

(2) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises.

	Euros
<b>Cartes – Opérations diverses (par opération)</b>	
■ Envoi de carte à domicile (à son renouvellement)	gratuit
■ Réédition de codes	
– Code secret	9,00
– Code e-Carte Bleue	4,50
■ Blocage de la carte	
– Par le client, pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse (hors frais de remplacement de la carte)	gratuit
– Par la banque, pour motif utilisation abusive	gratuit
■ Inscription au fichier des cartes bancaires géré par la Banque de France	16,00
■ Remplacement de la carte (hors cotisation des cartes)	
– à l'occasion de son renouvellement automatique	gratuit
– en cas de dysfonctionnement	gratuit
– à la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé	16,00
– suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	16,00
 Frais de remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ.	
<b>Cartes American Express (cotisation annuelle)<sup>(1)</sup></b>	
■ Carte Green 	95,00
■ Gold Card 	185,00
■ Carte Platinum 	590,00
■ Réduction la première année sur la Carte Green et la Gold Card	-50 %
■ Pour les adhérents JAZZ, réduction au renouvellement sur la Carte Green et la Gold Card	-20 %
 Les retraits avec une carte American Express (Carte Green, Gold Card et Carte Platinum) souscrite à la Société Générale sont gratuits aux distributeurs de billets Société Générale et Crédit du Nord.	

(1) Tarifs en vigueur à la date du 01/01/2013 et susceptibles de modification par American Express Carte-France dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express Carte-France figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.

	Euros
<b>Cartes AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS (cotisation annuelle)<sup>(1)</sup></b>	
■ Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Silver 	65,00
■ Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Gold 	140,00
■ Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Platinum 	570,00
■ Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Silver et Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Gold	gratuit la première année
■ Pour les adhérents JAZZ, réduction au renouvellement sur la Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Silver et Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Gold	-20 %
<b>4.2. VIREMENTS</b>	
<b>Virement occasionnel - Virement Européen</b>	
■ Virement en euros émis vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse), appelé virement SEPA	
– <b>Traité par votre agence</b>	
• entre comptes d'un même titulaire détenus à la Société Générale	gratuit
• vers la France ou transfrontalier avec RIB ou BIC/IBAN correct du bénéficiaire	3,40
– commission supplémentaire pour BIC/IBAN absent ou incorrect	15,00
– <b>Initié via Internet<sup>(2)</sup> avec RIB ou BIC/IBAN du bénéficiaire</b>	gratuit
– <b>Initié via Internet Mobile<sup>(2)</sup> vers la France, avec RIB ou BIC/IBAN du bénéficiaire</b>	gratuit
■ Virement en euros reçu d'un compte émetteur en France ou d'un pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse), appelé virement SEPA	
– <b>En provenance d'un compte émetteur domicilié en France</b>	gratuit
– <b>Transfrontalier</b>	gratuit
<b>Virement permanent</b>	
■ Initié ou modifié à votre agence <span style="float: right;">par virement</span>	1,20
■ Initié ou modifié via Internet <sup>(2)</sup>	
• vers un compte Société Générale	gratuit
• vers un compte tenu dans une autre banque en France	gratuit
■ <b>Déclit Régulier</b>	
• Virement automatique vers un compte d'épargne Société Générale	gratuit

(1) Tarifs en vigueur à la date du 01/01/2013 et susceptibles de modification par American Express Carte-France dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express Carte-France figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.

(2) Voir tarifs page 10.

Euros

## 4.3. PRÉLÈVEMENTS - TIP - TÉLÉRÈGLEMENTS

Prélèvement national et prélèvement européen<sup>(1)</sup>  
Titre Interbancaire de Paiement (TIP) / Télé règlement

■ Mise en place d'une autorisation de prélever	gratuit
■ Paiement par prélèvement, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ou télé règlement	gratuit
■ Opposition sur une opération de prélèvement	gratuit
■ Révocation d'autorisation de prélever	12,00



Frais de révocation d'autorisation de prélever inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ

## 4.4. CHÈQUES

Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques, nous consulter.

■ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique	gratuit
■ Envoi de chéquier à domicile, par envoi + Frais postaux d'envoi	2,00
■ Encaissement de chèques payables en Métropole	gratuit
■ Délivrance d'un chèque de banque	10,00



1 chèque de banque par an est inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ et 1 chèque de banque par mois pour les adhérents Générés.

■ Opposition sur chèques ou chéquier pour perte ou vol (par l'émetteur)	10,90
---	-------



Frais de mise en opposition sur chèques inclus dans les cotisations pour les adhérents JAZZ et les détenteurs de Piano

(1) Le prélèvement européen est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse). Il remplacera progressivement le prélèvement national jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2014.

## 5. OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Euros

### 5.1. OFFRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

#### □ JAZZ



#### Services Essentiels

Carte de paiement à débit immédiat ou différé (pour les 15 ans<sup>(1)</sup>) : uniquement V Pay à débit immédiat ; pour les 16/17 ans : uniquement V Pay, Visa ou MasterCard à débit immédiat), Quiétis, programme de fidélité Filigrane, un chèque de banque par an, un forfait de retraits gratuits hors Distributeurs Automatiques de Billets Société Générale et Crédit du Nord en zone Euro (sauf carte V Pay)<sup>(2)</sup>, choix du relevé de compte classé par type d'opérations, choix du code secret de la carte, frais d'opposition sur chèque pour perte ou vol (à partir de 16 ans), frais de révocation d'autorisation de prélever, frais de remplacement de la carte suite à blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.

- À partir de 18 ans : mise en place d'une Facilité de caisse, sous réserve de l'acceptation de la banque, accès à l'Espace Voyages JAZZ.
- Uniquement pour les 18/24 ans : forfait d'exonération d'agios.

#### Cotisation mensuelle selon le type de carte (débit immédiat ou débit différé)

■ Avec une carte V Pay	7,30
■ Avec une Carte Visa ou MasterCard	7,90
■ Avec une Carte Visa Premier ou Gold MasterCard	15,40
■ Avec une Carte Visa Infinite	30,00
– Réduction pour les 15 <sup>(1)</sup> /17 ans	-75 %
– Réduction pour les 18/24 ans (sauf avec la Carte Visa Infinite)	-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs <sup>(3)</sup> , la première année <sup>(4)</sup>	-30 %
– JAZZ Duo : réduction sur le JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte	-50 %

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

#### Avantages tarifaires

– Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (sauf cartes Visa Infinite)	-8,00
– Réduction sur la cotisation annuelle de la Carte Visa Alterna	-50 %
– Réduction au renouvellement, sur la cotisation annuelle, pour la Carte Green American Express, la Gold Card American Express, la Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Silver, la Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Gold	-20 %
– Réduction sur les droits d'entrée Service À la Personne	-50 %

(1) Sous réserve de commercialisation en 2013 de JAZZ aux adhérents âgés d'au moins 15 ans. À défaut, JAZZ est accessible à partir de 16 ans.

(2) Cf. p. 12.

(3) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

(4) À compter de la date d'adhésion aux Services Essentiels JAZZ.



		Euros
<b>Options de JAZZ</b>		
<b>■ Option Tranquillité</b>	<b>par mois</b>	<b>0,60</b>
Option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, Service Garantie Prix, Service Mémoire		
– Réduction pour les 15 <sup>(1)</sup> /24 ans		-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs <sup>(2)</sup> , la première année <sup>(3)</sup>		-30 %
– JAZZ Duo : réduction sur l'option Tranquillité rattachée au JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte		-50 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.		
<b>■ Option Souplesse (à partir de 18 ans)</b>	<b>par mois</b>	<b>3,00</b>
Option comprenant un forfait d'exonération d'agios, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel		
– Réduction pour les 18/24 ans		-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs <sup>(2)</sup> , la première année <sup>(3)</sup>		-30 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.		
<b>■ Option Alerte SMS</b>	<b>par mois</b>	<b>2,50</b>
Option pour être informé de la situation de votre compte par SMS		
– Réduction pour les 15 <sup>(1)</sup> /24 ans		-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs <sup>(2)</sup> , la première année <sup>(3)</sup>		-30 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.		
Les Services Oppositions Toutes Cartes, Garantie Prix, Espace Voyages et relevé de compte classé par type d'opérations peuvent être souscrits séparément aux prix respectifs annuels de 18 €, 22 €, 45 € et 15 €.		

(1) Sous réserve de commercialisation en 2013 de JAZZ aux adhérents âgés d'au moins 15 ans. À défaut, JAZZ est accessible à partir de 16 ans.

(2) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

(3) À compter de la date d'adhésion aux Services Essentiels JAZZ.

		Euros
<b>■ Option Internationale (à partir de 18 ans)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau 1</b></li> </ul>	par mois	3,00
Exonération des commissions <sup>(1)</sup> Société Générale sur 15 paiements et 5 retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro par an		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau 2</b></li> </ul>	par mois	10,00
Exonération des commissions <sup>(1)</sup> Société Générale sur tous les paiements et tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau 3</b></li> </ul>	par mois	15,00
Exonération des commissions <sup>(1)</sup> Société Générale sur tous les paiements et sur tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro et exonération de commissions <sup>(2)</sup> Société Générale sur 12 virements ponctuels internationaux par an, avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire (hors commissions de change et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante)		
L'adhésion à l'option Internationale est de 1 an au minimum. La cotisation de la 1 <sup>re</sup> année est due dès la souscription, mais est prélevée mensuellement.		
– Réduction pour les 18/24 ans		-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs <sup>(3)</sup> , la première année <sup>(4)</sup>		-30 %
– JAZZ Duo : réduction sur l'option Internationale rattachée au JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte		-50 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.		
<b>■ SERVICES HAUTE FIDÉLITÉ</b>		
<b>■ Ensemble d'avantages et de services de banque au quotidien réservé aux clients détenant au moins 60 000 € d'avoirs Société Générale ou domiciliant des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur un compte à vue Société Générale.</b>		
Le Service Synopsis Haute Fidélité peut être souscrit séparément au prix annuel de 10 €.		

(1) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises.

(2) Commission de transfert et commission d'envoi SWIFT.

(3) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

(4) À compter de la date d'adhésion aux Services Essentiels JAZZ.

Euros

## 5.2. GAMME DES MOYENS DE PAIEMENTS ALTERNATIFS AU CHÈQUE

<b>□ GENERIS</b> (offre sans chéquier, destinée aux clients fragiles)		
<b>■ Cotisation</b>	par mois	2,90
<b>• Moyens de paiement inclus</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– 1 Carte V Pay</li> <li>– 1 chèque de banque par mois</li> <li>– 1 virement permanent initié en agence par mois</li> <li>– Un nombre illimité de virements permanents initiés via Internet<sup>(1)</sup></li> <li>– 4 virements occasionnels traités en agence par an</li> <li>– Un nombre illimité de virements occasionnels européens via Internet<sup>(1)</sup></li> <li>– Un nombre illimité de paiements par TIP, prélèvements et téléchèques.</li> </ul>		
<b>• Alerte automatique par SMS lorsque le solde du compte franchit à la baisse le seuil de 100 €</b>		
<b>• Avantages tarifaires</b>		
– Plafonnements de la commission d'intervention	par opération par mois	5,00 15,00
– Plafonnements des frais de rejet de prélèvement, téléchèque ou TIP :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un montant &lt; à 10 €</li> </ul>	par opération	montant du rejet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un montant ≥ à 10 €</li> </ul>	par opération	10,00
Dans la limite de 3 opérations de frais de rejet de prélèvement par mois		
– En complément de la consultation illimitée de compte sur Internet <sup>(1)</sup>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarif préférentiel sur Messalia (cf. p. 10)</li> <li>• Réduction sur le service de consultation et d'édition de relevés sur automates (cf. p. 9)</li> </ul>		3,15 -50 %

(1) Voir tarifs Internet page 10.

## 6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

	Euros
<b>6.1. COMMISSION D'INTERVENTION</b>	
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).	
– par opération (dans les limites de 26,25 euros par jour et de 157,50 euros par mois)	8,75
<b>6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES</b>	
■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire	10,10
■ Ouverture d'un dossier pour traitement d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie reçue	106,00
■ Ouverture d'un dossier pour traitement d'une opposition administrative	10 % du montant dû (plafond 106,00)
■ Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,00
■ Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	13,50
<b>6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT</b>	
■ Information préalable pour chèque non provisionné – par chèque	13,40
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	

	Euros
<p>■ <b>Forfait de rejet d'un chèque sans provision incluant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– lettre d'information préalable,</li> <li>– frais de dossier,</li> <li>– frais par chèque impayé,</li> <li>– frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire (hors frais postaux),</li> <li>– gestion du compte pendant la période d'interdiction,</li> <li>– délivrance d'un certificat de non-paiement,</li> <li>– régularisation par blocage de provision,</li> <li>– frais de mainlevée de l'interdiction bancaire.</li> </ul>	
– Pour un chèque ≤ à 50 €	30,00
– Pour un chèque > à 50 €	50,00
<p><b>Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision.</b></p> <p>Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.</p> <p>Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques.</p> <p>Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.</p> <p>Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.</p>	
<p>■ <b>Rejet de Prélèvement, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ou téléversement sans provision</b></p>	
– Pour un montant < à 20 €	montant du rejet
– Pour un montant ≥ à 20 €	20,00
<p>■ <b>Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision</b></p>	
– Pour un virement < à 20 €	gratuit
– Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'un compte Société Générale	gratuit
– Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'une autre banque	20,00

## 7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

	Euros
<p><b>Change manuel</b></p> <p>Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Demandez-le à votre conseiller avant la validation de l'ordre.</p>	
<p>■ <b>Délivrance de chèques de voyage American Express<sup>(1)</sup></b></p>	<p><b>3 %</b> du montant mini. 9,90</p>
<p>■ <b>Encaissement de chèques de voyage<sup>(1)</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– en euros</li> <li>– en devises</li> </ul>	<p><b>gratuit</b> <b>3 %</b> du montant mini. 9,90</p>
<p>■ <b>Achat et vente de billets de banque étrangers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– commission par opération</li>   <li>– commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients</li> </ul>	<p><b>1,5 %</b> du montant mini. 6,00</p> <p><b>9,90</b></p>
<p><b>Virement vers l'étranger</b></p>	
<p>■ <b>Virement Européen</b></p> <p>Virement en euros émis vers un pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse)</p>	<p><b>cf. p. 14</b></p>
<p>■ <b>Virement International<sup>(2)</sup></b></p> <p>Virement dans une devise autre que l'euro ou virement vers un pays en dehors de la zone SEPA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– par virement</li>   <li>– commission de change sur le montant de la transaction<sup>(3)</sup></li> </ul>	<p><b>0,9 ‰</b> du montant mini. 13,75 maxi. 70,00</p> <p><b>0,5 ‰</b> du montant mini. 14,00</p>
<p>■ <b>i-Transfert</b></p> <p>Virement initié à partir d'un serveur vocal : 0892 694 694 (0,34 € TTC/minute ; tarif en vigueur au 01/01/2013<sup>(4)</sup>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– abonnement mensuel</li> <li>– transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale Société Générale, selon la filiale</li> <li>– transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale Société Générale, selon la filiale</li> </ul>	<p><b>1,00</b> <b>de 1,50 à</b> <b>10,00</b></p> <p><b>de 3,00 à</b> <b>20,00</b></p>

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 75 000 €.

(4) Depuis une ligne fixe Orange en France. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon opérateur.

	Euros
<b>Virements en provenance de l'étranger</b>	
■ Virement d'un montant inférieur à 150 €	gratuit
■ Virement Européen Virement en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse)	cf. p. 14
■ Virement International <sup>(1)</sup> Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA. – par virement – commission de change sur le montant de la transaction <sup>(2)</sup>	16,50 0,5 ‰ du montant mini. 14,00
<b>Chèques<sup>(1)</sup></b>	
■ Chèque en euros présenté par une banque étrangère	1 ‰ du montant mini. 20,33
■ Performance Chèques Étrangers Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger – Formule "Crédit accéléré" – Formule "Crédit ferme"	16,74 1 ‰ du montant mini. 16,74
■ Commission de change sur le montant du chèque <sup>(2)</sup>	0,5 ‰ du montant mini. 14,00


Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la "Notice d'information SWIFT" sur le site [www.fbf.fr](http://www.fbf.fr) ou [particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)

(1) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger.

(2) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 75 000 €.

## 8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

		Euros
<b>8.1. FACILITÉS DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERTS</b>		
■ Facilité de caisse ou découvert ponctuel non contractualisé*		nous consulter
■ Découvert confirmé*		nous consulter
<p>* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil.            Pour information, le TAEG appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les Facilités de caisse et découverts varie de 8,49 % à 19,88 %.            Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1 000 €, le TAEG est de 19,88 % (taux en vigueur au 1<sup>er</sup> trimestre 2013).</p>		
<b>■ AVANCE ÉTUDIANTS</b>		
Découvert contractualisé		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux</li> <li>• Frais de dossier</li> </ul>		nous consulter néant
■ Minimum forfaitaire d'agios	par trimestre	5,50
(non compris dans le TAEG)		
 Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de l'offre Piano et de l'option Souplesse de JAZZ		
■ PIANO	par an	36,50
Produit complémentaire de la Facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'agios, une assurance décès accidentel et les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés		

Une Facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'agios. Société Générale vous propose donc d'alléger cette facturation grâce à Piano ou à l'option Souplesse pour les adhérents JAZZ (cf. p. 17).



	Euros
<b>8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION</b>	
<b>□ ALTERNA</b>	
Crédit renouvelable	
• Taux	nous consulter
Prêt Direct Alterna : utilisation spécifique utilisable dans le cadre du crédit renouvelable Alterna	
• Taux	nous consulter
<b>□ EXPRESSO</b>	
Crédit amortissable permettant de financer tout type de projet (voiture, équipement de la maison, vacances...)	
• Taux	nous consulter
• Frais de dossier (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)	1 % du montant du prêt
• Frais d'aménagement des mensualités	30,00
• Frais de report des échéances	néant
<b>□ EXPRESSO DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	
Crédit amortissable finançant les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens à usage d'habitation (liste des travaux éligibles disponible sur <a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a> )	
• Taux	nous consulter
• Frais de dossier	néant
• Frais d'aménagement des mensualités	30,00
• Frais de report des échéances	néant
<b>□ CRÉDIT COMPACT</b>	
Crédit amortissable permettant le regroupement de crédits à la consommation	
• Taux	nous consulter
• Frais de dossier (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)	1 % du montant du prêt
• Frais d'aménagement des mensualités	30,00
• Frais de report des échéances	néant
<b>□ PRÊT ÉTUDIANT ÉVOLUTIF</b>	
• Taux	nous consulter
• Frais de dossier	30,00
• Frais d'aménagement de durée	30,00
• Frais pour décaissements programmés	16,00

Euros

### 8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS

#### ☐ PRÊT IMMOBILIER À TAUX FIXE

- Durée
- Taux

3 à 30 ans  
[nous consulter](#)

#### ☐ PRÊT IMMOBILIER À TAUX RÉVISABLE

- Durée
- Taux

3 à 30 ans  
[nous consulter](#)

#### ☐ PRÊT IMMOBILIER À TAUX MIXTE

- Durée
- Taux

8 à 30 ans  
[nous consulter](#)

Le taux des prêts à taux révisable et mixte (sur la phase à taux révisable) est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de l'index de référence (moyenne des EURIBOR 12 mois sur les 2 derniers mois, dénommé également TIBEUR).

Ces prêts sont transformables en prêt à taux fixe, à tout moment, sans frais, à compter du premier anniversaire pour le prêt à taux révisable et de la seconde mensualité de la phase révisable pour le prêt à taux mixte.

#### ☐ CRÉDIT RELAIS

- Durée
- Taux

maximum  
de 2 ans  
[nous consulter](#)

#### ☐ LES PRÊTS RÉGLEMENTÉS

##### ■ Prêt d'épargne logement

##### - Sur le Compte Épargne Logement (CEL)

Le taux d'intérêt (hors assurance) du prêt est égal au taux d'intérêt servi aux dépôts effectués, majoré de 1,50 %.

##### - Sur le Plan Épargne Logement (PEL)

Le taux d'intérêt (hors assurance) du prêt est égal au taux d'intérêt servi aux dépôts effectués, majoré de 1,70 %.

	Euros
<b>■ Prêt Conventionné, Prêt à l'Accession Sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée</li> <li>• Taux</li> </ul>	5 à 30 ans <a href="#">nous consulter</a>
<b>■ Prêt à taux Zéro +</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée</li> <li>• Taux</li> </ul>	5 à 25 ans 0 %
<b>■ Prêt Développement Durable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée</li> <li>• Taux</li> </ul>	3 à 30 ans <a href="#">nous consulter</a>
<b>■ Eco-prêt à taux zéro</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée</li> <li>• Taux</li> </ul>	3 à 15 ans 0 %

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences Société Générale et sur le site Internet [societegenerale.fr](http://societegenerale.fr)

#### 8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE

<b>□ CAUTION LOYER JEUNES ACTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'acte</li> <li>• Commission d'engagement</li> </ul>	30,00 2 % par an du montant de la caution
<b>□ AUTRES CAUTIONS ÉMISES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'acte</li> <li>• Commission d'engagement</li> </ul>	41,50 <a href="#">nous consulter</a>

		Euros																		
<b>Conditions communes aux prêts immobiliers</b>																				
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Taux</b>            Les taux d'intérêt sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels.         </li> <li> <b>Assurance</b>            Les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (résidence principale, secondaire ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).         </li> <li> <b>Assurance Perte d'Emploi (facultative)</b> </li> </ul>		nous consulter																		
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Frais de dossier</b>, tous prêts immobiliers dont :           <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;">– Prêt immobilier à taux fixe</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">mini</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">300,00</td> </tr> <tr> <td>– Prêt immobilier à taux révisable</td> <td style="text-align: right;">maxi</td> <td style="text-align: right;">900,00</td> </tr> <tr> <td>– Prêt immobilier à taux mixte</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– Prêt Conventionné</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– Crédit Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– Prêt Développement Durable</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> </li> </ul>			– Prêt immobilier à taux fixe	mini	300,00	– Prêt immobilier à taux révisable	maxi	900,00	– Prêt immobilier à taux mixte			– Prêt Conventionné			– Crédit Relais			– Prêt Développement Durable		
– Prêt immobilier à taux fixe	mini		300,00																	
– Prêt immobilier à taux révisable	maxi	900,00																		
– Prêt immobilier à taux mixte																				
– Prêt Conventionné																				
– Crédit Relais																				
– Prêt Développement Durable																				
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prêt à l'Accession Sociale (PAS)           <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">mini</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">300,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">maxi</td> <td style="text-align: right;">500,00</td> </tr> </table> </li> </ul>			mini	300,00		maxi	500,00													
	mini	300,00																		
	maxi	500,00																		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prêt d'épargne logement, Prêt à taux Zéro +, Eco-prêt à taux zéro</li> </ul>		néant																		
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Frais de modularité des prêts immobiliers</b> à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles         </li> </ul>		néant																		
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Frais pour traitement spécifique</b> donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert (hors cas relatifs à une révision de taux. Pour ces cas, et sous réserve de l'accord de Société Générale, nous consulter).           <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">mini</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">300,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">maxi</td> <td style="text-align: right;">900,00</td> </tr> </table> </li> </ul>			mini	300,00		maxi	900,00	1 % du capital dû												
	mini	300,00																		
	maxi	900,00																		
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Lettre de relance sur échéance impayée</b> </li> </ul>		12,90																		
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Demande de décompte de remboursement anticipé</b> (recherche complexe)         </li> </ul>		25,00																		

## 9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

		Conditions
<b>9.1. ÉPARGNE BANCAIRE</b>		
Taux au 1 <sup>er</sup> février 2013		
<b>Produits à taux réglementés</b>		
Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics.		
■ Livret A		1,75 % <sup>(1)</sup>
■ Livret de Développement Durable (LDD)		1,75 % <sup>(1)</sup>
■ Livret d'Épargne Populaire (LEP) (accessible sous conditions d'imposition)		2,25 % <sup>(1)</sup>
■ Compte Épargne Logement (hors prime d'État) (CEL)		1,25 % <sup>(2) (3)</sup>
■ Plan Épargne Logement (hors prime d'État) (PEL)		2,50 % <sup>(2) (3)</sup>
<b>Produits à taux libres</b>		
Ces taux peuvent être modifiés à tout moment par Société Générale.		
■ Compte Sur Livret (CSL)		1,30 % <sup>(4)</sup>
■ Livret Épargne Plus Société Générale		
• Taux standard		1,10 % <sup>(4) (6)</sup>
• Taux majoré sur l'épargne stable		1,80 % <sup>(4) (7)</sup>
■ Livret Jeune		3,00 % <sup>(1)</sup>
■ Livret Eurokid		1,75 % <sup>(4) (5)</sup>
■ Comptes à Terme (CAT)	Durée 1 mois minimum	nous consulter

(1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

(2) Taux annuel hors prélèvements sociaux. Pour le PEL, les intérêts sont imposables à l'impôt sur le revenu à partir du 12<sup>e</sup> anniversaire.


(3) Le bénéfice de la prime d'État est lié à la réalisation d'un prêt d'épargne logement. Pour les PEL ouverts à compter du 01/03/2011, le prêt doit être d'un montant minimum de 5 000 €.

(4) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux.

(5) Livret arrêté à la commercialisation depuis janvier 2009.

(6) Taux appliqué dès le 1<sup>er</sup> euro et dès le 1<sup>er</sup> mois, hors épargne stable.

(7) Le taux majoré s'applique sur les dépôts qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Il est calculé chaque quinzaine d'intérêts à partir du 7<sup>e</sup> mois sur le plus petit solde des 6 derniers mois.

	Euros
<p><b>Mode de rémunération des divers comptes d'épargne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les intérêts</b> sont calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.</li> <li>• <b>Les fonds déposés</b> portent intérêt à compter du 1<sup>er</sup> jour de la quinzaine civile qui suit la date du dépôt. Exemple : versement le 10/03, les intérêts sont décomptés à partir du 16/03.</li> <li>• <b>Les fonds</b> sont rémunérés jusqu'au dernier jour de la quinzaine civile précédant le retrait. Exemple : retrait le 5/09, les intérêts sont calculés jusqu'au 31/08.</li> </ul> <p> Il est donc préférable d'effectuer ses versements dans les derniers jours d'une quinzaine civile et ses retraits dans les premiers jours.</p>	
<p><b>Services associés aux comptes d'épargne Société Générale</b></p> <p>■ <b>Service d'épargne programmée Déclic</b> Déclic est un service d'épargne automatique permettant d'alimenter régulièrement par virement à partir du compte de particuliers, les comptes d'épargne suivants : Livret A, LEP, LDD, CSL, CEL, Livret Jeune, Livret Eurokid, Livret Épargne Plus Société Générale, Livret BFM Avenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déclic Régulier</b> Virement permanent sur compte bancaire</li> <li>• <b>Déclic Seuil</b> Virement en fonction du solde du compte bancaire Virement simultané possible sur un, deux ou trois comptes d'épargne.</li> </ul>	<p>gratuit</p> <p>par an 9,10</p>
<p>■ <b>Service d'épargne solidaire</b> Service permettant de reverser tout ou une partie des intérêts d'un livret d'épargne (Livret A, LDD, Livret Jeune, CSL, Livret Épargne Plus Société Générale et Livret BFM Avenir) à une ou plusieurs associations reconnues d'utilité publique. Abondement de 10 % du don par Société Générale.</p>	gratuit
<p><b>Transfert dans un autre établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Compte Épargne Logement (CEL)</b></li> <li>■ <b>Plan Épargne Logement (PEL)</b></li> <li>■ <b>Plan Épargne Populaire (PEP)</b></li> </ul> <p><b>Clôture d'un PEP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais de rupture</b></li> </ul>	<p>45,00</p> <p>45,00</p> <p>45,00</p> <p>53,00</p>

## 9.2. PLACEMENTS FINANCIERS

### Ordre de bourse<sup>(1)</sup>

#### TITRES NÉGOCIABLES EN EUROS SUR EURONEXT PARIS, AMSTERDAM ET BRUXELLES

■ Ordre sur actions et titres assimilés passé par Internet (cf. tarif p. 10)

##### • Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(2)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception <sup>(3)</sup>
> 15 000 €	0,34 %	0,00 €	8,89 €
de plus de 8 000 à 15 000 €	0,44 %		
≤ 8 000 €	0,54 %		
<b>• Service de Règlement Différé<sup>(4)</sup></b> – Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) <sup>(5)</sup> - à la vente - à l'achat  – Ordre annulé ou transmis et non exécuté			gratuit 0,0233 % par jour <sup>(6)</sup> gratuit

■ Ordre de Bourse passé par votre agence ou le 3933 (cf. tarif p. 10)

##### • Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(2)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception <sup>(3)</sup>
> 15 000 €	1,00 %	4,49 €	15,50 €
de plus de 8 000 à 15 000 €	1,20 %		
≤ 8 000 €	1,40 %		
<b>Tarif préférentiel pour les clubs d'investissement</b> <b>• Service de Règlement Différé<sup>(4)</sup></b> – Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) <sup>(5)</sup> - à la vente - à l'achat  – Ordre annulé ou transmis et non exécuté			gratuit 0,0233 % par jour <sup>(6)</sup> gratuit

(1) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(3) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de la négociation.

(4) Sur Euronext Paris exclusivement.

(5) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.

(6) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions (taux susceptible de variation en fonction de l'évolution des conditions de marché). CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

■ Prorogation sur Internet ou en agence d'un ordre passé au Service de Règlement Différé<sup>(1)</sup>

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(2)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,44 % <sup>(3)</sup>	4,78 €	14,35 €
Vente	0,30 %	4,78 €	14,35 €

**TITRES NÉGOCIABLES SUR LES AUTRES MARCHÉS OU EN DEVISE ÉTRANGÈRE<sup>(4)</sup>**

• Ordre sur actions

	PASSÉ PAR INTERNET <sup>(7)</sup>	PASSÉ PAR LE 3933 <sup>(7)</sup>
	Allemagne, Angleterre, Suisse, USA (Nyse, Nasdaq)	Principaux pays de la zone Euro <sup>(5)</sup> , Angleterre, Suisse, USA, Canada
Commission proportionnelle	0,54 %	1,26 %
Minimum de perception	35,00 €	60,00 € <sup>(6)</sup>

• Ordre de bourse passé par votre agence

	Zone Euro, Angleterre, Suisse, USA, Canada	Autres pays
Commission proportionnelle	1,66 %	nous consulter
Minimum de perception <sup>(6)</sup>	60,00 €	nous consulter

– Ordre annulé ou transmis et non exécuté

gratuit

(1) Sur Euronext Paris exclusivement.

(2) Calculée sur le montant brut négocié.

(3) Plus commission de règlement différé (cf. p. 31)

(4) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicable sur le montant brut négocié contre-valorisé en euros.

(5) Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal.

(6) Dans le cas de petits ordres de vente, Société Générale assure à ses clients le versement d'au moins la moitié du montant brut de la négociation.

(7) Cf. tarif page 10




## Droits de garde<sup>(1)</sup>

### ■ Gratuité :

- Pour les actions et certains emprunts Société Générale
- Pour les actions Boursorama
- Pour les OPCVM gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPCVM gérés par AMUNDI Group ou Lyxor
- Pour les titres des sociétés privatisées, pendant 18 mois (loi du 19 juillet 1993)
- Pour les titres détenus par des clubs d'investissement ouverts à Société Générale

Droits de garde Tranches de valorisation par compte titres (ordinaire ou PEA)	Commission proportionnelle <sup>(2)</sup>	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €	0,10 %	4,78 €	27,50 €
de plus de 50 000 à 150 000 €	0,21 %		
≤ 50 000 €	0,26 %		

## Opérations sur valeurs mobilières – Autres services

■ Souscriptions aux émissions d'actions	gratuit
■ Souscriptions aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN)	selon les caractéristiques du programme d'émission
■ Souscriptions à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris	gratuit
■ Forfait annuel <sup>(3)</sup> de tenue de compte titres (ordinaire ou PEA) par compte titres détenu (droits de garde non inclus)	9,00
 Frais de tenue de compte offerts si au moins un ordre d'achat en Bourse ou de souscription d'OPCVM est exécuté entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013 inclus	

(1) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Barème applicable par tranche.

(3) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire ou PEA) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin.

		Euros
■ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions		inclus dans le forfait
■ Service personnalisé pour les clients en gestion de patrimoine <sup>(1)</sup>	par an	394,68
■ Service d'information Synopsis		cf. p. 8
■ Service Plus-Values <sup>(1)(2)</sup>	par an	55,00
■ Service Relevé ISF <sup>(1)(2)</sup>	par an	55,00
■ Relevé de titres par abonnement <sup>(2)</sup>		
• Relevé mensuel	par an	29,90
• Relevé trimestriel	par an	17,94
■ Relevé de titres à la demande		25,12
■ Relevé de titres de succession		25,12
■ Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur		nous consulter
■ Frais de transfert d'un Plan d'épargne en Actions dans un autre Établissement	forfait	59,80
■ Frais de virement de titres dans un autre Établissement		
• Titres conservés en France	par ligne	4,78
• Titres conservés à l'Étranger	par ligne	50,23
■ PEA : incorporation de titres au nominatif pur	par ligne et par an	21,53
■ Revenus de valeurs étrangères		
• Récupération d'impôt		nous consulter

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

(2) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

	Euros
<b>SICAV et FCP<sup>(1)</sup></b>	
Les prix de souscription et de rachat sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPCVM, figurent sur le prospectus simplifié ou le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC).	
■ Frais forfaitaires de souscription d'OPCVM gérés par Société Générale Gestion et, pour certains OPCVM, gérés par AMUNDI Group ou Lyxor	gratuit
■ Frais forfaitaires de souscription des autres OPCVM Ces frais s'ajoutent au prix de souscription.	25,00
<b>Alliage Gestion</b>	
■ Service de gestion déléguée en compte titres, PEA ou Assurance Vie	
• De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA	par mois 12,50
• De 30 000 à 100 000 € en Assurance Vie	par mois 12,50
Pour tout autre montant, nous consulter.	
<b>Gestion sous mandat</b>	
■ À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA	nous consulter
■ À partir de 100 000 € en unités de compte en Assurance Vie	nous consulter
<b>Opérations sur or</b>	
■ Négociations	
• Achat et vente <sup>(2)</sup>	4,00 % du montant
• Minimum de perception (par type de pièce)	50,00
• Commission fixe d'ensachage (achat de pièces)	8,00
■ Droits de garde	
• Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne	par an 0,80 %
• Frais fixe par ligne valeur	par an 12,00
• Minimum de perception par ligne valeur	par an 30,00
■ Retraits, virements et opérations diverses	
• Tarification spécifique	nous consulter

(1) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

(2) Augmenté des frais de port TTC.

## 10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Pour répondre de manière pertinente à vos besoins en assurances, Société Générale vous propose toute une gamme de produits, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens.

### Protection de l'assuré et de ses proches

#### ■ Garantie des Accidents de la Vie

Contrats commercialisés depuis le 1<sup>er</sup> février 2008

Pour toute autre information, nous consulter.

##### Formule Solo (célibataire)

- |                                      |          |       |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente  | par mois | 12,60 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 10,50 |

##### Formule Famille monoparentale (avec enfants)

- |                                      |          |       |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente  | par mois | 18,40 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 14,30 |

##### Formule Duo (couple sans enfant)

- |                                      |          |       |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente  | par mois | 18,70 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 14,60 |

##### Formule Famille (couple avec enfants)

- |                                      |          |       |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente  | par mois | 22,50 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 18,50 |

#### ■ Certicompte

Assurance décès accidentel associée au compte à vue

- |            |        |       |
|------------|--------|-------|
| • Option 1 | par an | 35,00 |
| • Option 2 | par an | 69,00 |

#### ■ Suppléa

Assurance décès accidentel associée au compte à vue

- |   |        |       |
|---|--------|-------|
| • contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 1 | par an | 20,51 |
| • contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 2 | par an | 38,35 |
| • contrats souscrits entre 02/1993 et 10/2001         | par an | 24,08 |

#### ■ Certi Livret A

Assurance décès accidentel associée au Livret A

	par an	27,00
--	--------	-------

#### ■ Certipel

Assurance décès accidentel associée au PEL

	par an	25,00
--	--------	-------

#### ■ Certipep

Assurance décès accidentel associée au PEP

	par an	25,00
--	--------	-------

#### ■ Certipea

Assurance décès accidentel associée au PEA

- |            |        |       |
|------------|--------|-------|
| • Option 1 | par an | 30,00 |
| • Option 2 | par an | 98,00 |

	Euros
<p>■ <b>Protection juridique</b></p> <p>Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien            Contrats commercialisés depuis le 01/03/2013 <b>par an</b>            Pour toute autre information, nous consulter.</p>	<b>65,50</b>
<p>■ <b>Généa</b></p> <p>Assurance prévoyance décès suite à un accident ou une maladie</p>	<b>nous consulter</b>
<p>■ <b>Garantie Loyers Impayés</b></p>	
<p>■ <b>Complémentaire Santé Société Générale</b></p>	
<p>■ <b>Garantie Obsèques Société Générale</b></p> <p>Pour prévoir les dispositions de vos obsèques</p>	
<p>■ <b>Maetis</b></p> <p>Assistance "rapatriement de corps" pour les personnes résidant en permanence en France et qui souhaitent être inhumées hors de France.</p>	
<p><b>Protection des moyens de paiement</b></p> <p>■ <b>Quiétis</b></p> <p>Assurance perte et vol des moyens de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cotisation titulaire <b>par an</b></li> <li>• cotisation prime cotulaire <b>par an</b></li> </ul> <p> Quiétis est inclus dans les Services Essentiels JAZZ</p>	<p><b>29,50</b></p> <p><b>19,50</b></p>
<p><b>Protection des biens</b></p> <p>■ <b>Assurance Automobile</b></p> <p>■ <b>Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque</b></p> <p>■ <b>Assurance 2 Roues</b></p> <p>■ <b>Assurance Habitation</b></p> <p>■ <b>Sécurité Habitat 2 (télésurveillance)</b></p>	<b>nous consulter</b>
<p>Pour ces offres, contactez votre conseiller Société Générale. Il vous établira gracieusement un devis personnalisé ou vous mettra en contact avec nos partenaires spécialisés.</p> <p>Société Générale présente sa gamme de produits d'assurance en sa qualité d'intermédiaire d'assurances (numéro d'inscription à l'ORIAS : 07 022 493).            L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur le site <a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a>.</p>	

## 11. SUCCESSIONS

	Euros
<b>■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement</b>	
– Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus	
• jusqu'à 1 000 € inclus	<b>70,00</b>
• supérieur à 1 000 €	<b>0,5 % + 70,00 (max : 750,00)</b>
– Commission supplémentaire pour les dossiers supérieurs à 1 000 €, non réglés dans les 18 mois suivant l'ouverture, en fonction du montant des avoirs restants.	<b>0,25 % min : 53,00 max : 227,00</b>

## 12. RÉSOUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

---

### ■ **L'agence : votre premier interlocuteur**

Rapprochez-vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre espace client Internet.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

---

### ■ **Le Service Relations Clientèle à votre écoute**

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

- **Service Relations Clientèle :**

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SAT/SRC  
75886 Paris cedex 18

- **Téléphone :** 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

- **Fax :** 01 42 14 55 48

- **e-mail :** [relations.clientele@socgen.com](mailto:relations.clientele@socgen.com)

---

### ■ **En dernier recours : le Médiateur**

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une "Charte de la Médiation" (cf. texte page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à cette adresse :

**Le Médiateur auprès de Société Générale**

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 2 mois maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

---

# CHARTRE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

- **Article 1 :** Société Générale, désireuse de favoriser le règlement amiable des différends n'ayant pas trouvé de solution tant au niveau des agences que du service des Relations Clientèle, propose à ses clients de recourir à un Médiateur.
- 
- **Article 2 :** le Médiateur est choisi par le Président de Société Générale parmi les personnalités extérieures de compétence et d'autorité reconnues. La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Madame Christiane Scrivener, ancien Secrétaire d'État à la Consommation, ancien Commissaire et Parlementaire européen.
- 
- **Article 3 :** le Médiateur est compétent pour les différends portant sur les produits et les services offerts à la clientèle Société Générale, à l'exception de ceux mettant en jeu la politique générale de la banque (par exemple : taux d'intérêt sur prêt ou crédit, décision de refus de crédit, tarification) ou les performances des produits liées aux évolutions générales des marchés. Le Médiateur ne peut être saisi si une action contentieuse ou précontentieuse est engagée.
- 
- **Article 4 :** le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce exclusivement sous forme écrite. La saisine du Médiateur peut s'effectuer :
- **soit par le client** en adressant un courrier à l'adresse suivante :  
**Le Médiateur auprès de  
Société Générale  
17 cours Valmy  
92987 Paris La Défense cedex 7**
  - **soit par Société Générale** qui recueille au préalable l'accord du client.
- 
- **Article 5 :** le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à prendre une décision fondée sur l'équité.
- 
- **Article 6 :** le Médiateur répond directement au client dans un délai maximum de deux mois à compter de la date où il aura reçu tous les documents et avis de l'agence et du service Relations Clientèle.
- 
- **Article 7 :** Société Générale s'engage par avance à se conformer aux décisions prises par le Médiateur.
- 
- **Article 8 :** le recours à la médiation suspend le délai pour agir en justice. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque.
- La décision du Médiateur ne lie pas juridiquement les parties mais toutefois celle-ci peut être produite par le client ou par la banque devant les tribunaux.
- 
- **Article 9 :** Société Générale fournit au Médiateur les éléments lui permettant de remplir sa mission dans les meilleures conditions et en toute indépendance.
- 
- **Article 10 :** le Médiateur est tenu au secret professionnel.
-



# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale, met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

## ■ **Votre conseiller en Agence**

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale.

Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

## ■ **3933, votre banque par téléphone (cf. tarif p. 10)**

## ■ **Messalia (cf. tarif p. 10) et option Alerte SMS (cf. tarif p. 17)**

Vous êtes informé par SMS de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez les critères de réception : une fois par semaine, quand une somme est débitée ou créditée sur votre compte ou lorsque le solde du compte est inférieur à un seuil défini.

## ■ **Internet (cf. tarif p. 10) : particuliers.societegenerale.fr**

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre conseiller, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace client <sup>(3)</sup>.

## ■ **Services Mobiles**

**Internet mobile : societegenerale.mobi et l'application mobile "l'Appli" disponible gratuitement sur l'App Store<sup>(1)</sup> pour les iPhone et sur Google Play<sup>(2)</sup> pour les téléphones Android.**

Vous pouvez :

- consulter vos comptes et vos portefeuilles titres,
- effectuer vos virements ponctuels et suivre vos virements saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- suivre l'actualité boursière et le cours de vos valeurs préférées (Appli uniquement),
- gérer vos dépenses au fil de l'eau (Appli uniquement),
- convertir les devises d'une trentaine de pays (Appli uniquement).

(1) Apple, iPhone et App Store sont des marques déposées d'Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.

(2) Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.

(3) Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

# L'UNION EUROPÉENNE

## ■ Pays de la zone Euro<sup>(1)</sup>

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

## ■ Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Pays de la zone Euro, Bulgarie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

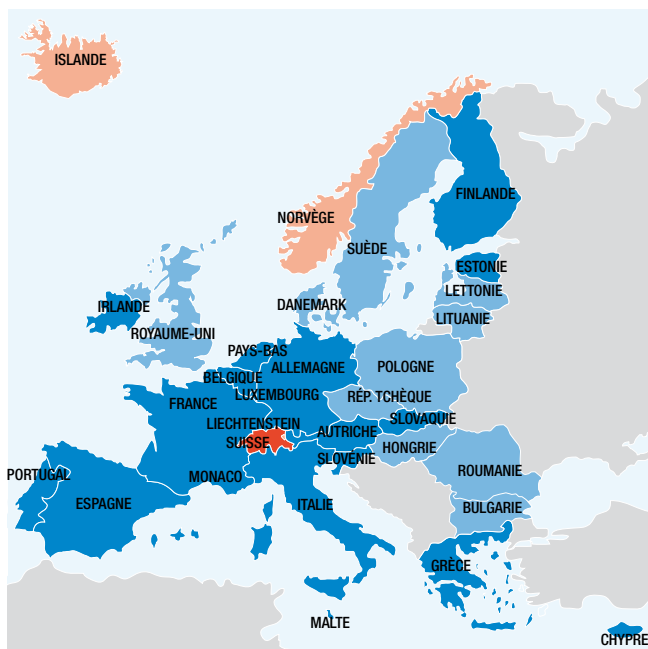
## ■ Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

## ■ Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Pays de l'Espace Économique Européen, Monaco et Suisse.

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, Andorre, Monaco, Le Vatican et Saint Marin ne font pas partie des pays de la zone Euro.



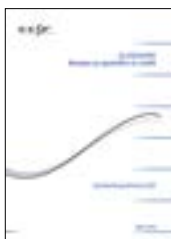
# GLOSSAIRES

Trois glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACP et AMF) et la Direction générale du Trésor.

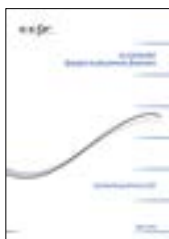
## ■ L'objectif

L'objectif de ces trois glossaires est d'expliquer de façon aussi simple que possible aux consommateurs/épargnants les termes les plus couramment utilisés dans les domaines de la banque, de l'assurance et de l'épargne. Ils sont conçus à titre d'information et les définitions proposées n'ont aucune valeur contractuelle.

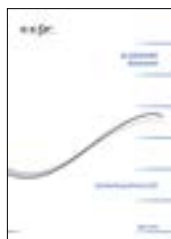
## ■ Trois glossaires sont ainsi publiés



- Un glossaire, intitulé **“Banque au quotidien et Crédit”**, comportant 174 définitions relatives au compte et à son fonctionnement, aux moyens de paiement, aux opérations de crédit et aux frais bancaires.



- Un glossaire, intitulé **“Épargne et placements financiers”**, comprenant 128 principaux termes utilisés dans les domaines de l'épargne réglementée, des comptes et livrets bancaires et des titres.



- Un glossaire, intitulé **“Assurance”**, regroupant 143 items définissant les termes généraux de l'assurance, les principaux contrats d'assurances, l'assurance emprunteur et l'assurance vie.

## ■ Consultation

Ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la FBF ([www.fbf.fr](http://www.fbf.fr) et [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com)) ainsi que le site Société Générale, [particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr). D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

# À VOS CÔTÉS



pour vous informer



**CONTACTEZ**

**votre conseiller** en agence



**CONNECTEZ-VOUS**

**particuliers.societegenerale.fr**

 **SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale S.A., au capital de 975 341 533,75 EUR – siège social 29, bd Haussmann  
75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris – Studio Société Générale: (H) 512531 – 01/2013



La Société Générale adhère à Ecofolio et participe au financement du recyclage des papiers. Ce document a été conçu par la Société Générale dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement et imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.